



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesix.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à M. Joël NERBUSSON

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET

Secrétaire : Mr Fabrice DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**D – 20240075 – SUBVENTION ATTRIBUEE AU COLLEGE « JEAN DE LA FONTAINE » DE
THENEZAY**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention émanant du collège « Jean de la Fontaine » de THENEZAY.

Vu la délibération D – 20240039 du 27/05/2024 il est proposé de verser 50€/élève en enseignement secondaire, enfant domicilié sur la commune.

Sachant qu'il y a 5 élèves de notre commune au collège « Jean de la Fontaine » il est proposé de verser une subvention de 50€x5 soit 250€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- ❖ ATTRIBUER la somme de 250€ au Collège « Jean de la Fontaine » de THENEZAY,
- ❖ PREVOIR les crédits nécessaires au budget communal.

Le Secrétaire de Séance
Mr Fabrice DURAND

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20241217-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-12-2024

Publication le : 17-12-2024

